

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023 A 18H.30

Convocation du 18 octobre 2023

Le 30 octobre 2023 à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 18 octobre 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Présents : Mesdames Josette ARSEQUEL Laure MASSONNAT Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Jean-François DAGAND, Cyril MORIQUAND Denis PAZEM, Romain REY, Pascal RINER

Absents excusés : Patrick MATHIEUX ayant donné pouvoir à M. REY Romain, Louis DUFOURNET ayant donné pouvoir à Mme ZAPILLON Marie, Virginie PETELLAT, Yannick GUTHLEBEN

Secrétaire de séance : Josette ARSEQUEL

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2023 : Il est donné lecture du PV du conseil municipal du 04 septembre 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Délibération 40-2023 – Engagement dans la démarche ABC Bauges 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la modification de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire reprend l'ordre du jour.

Compte-rendu de décision prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une décision portant virement de crédit n° 1 (annuité pour EPFL) a été prise. Elle est décomposée comme suit :

ID 020/020 Dépenses imprévues – 6500 €

Compte 27638/27 Autre immos financières + 6500€

Monsieur Le Maire rend compte de cette décision au conseil municipal.

Cette décision a été transmise au Préfet.

PROCES-VERBAL

Délibération 37-2023 finances Décision modificative n°2

Objet : Ajustement des crédits d'investissements au chapitre 041

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21311 : Hôtel de Ville		93 549.47€
D 21318 : Autres bâtiments publics		12 464.40€
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales		106 013.87
R 2031 : Frais d'études		106 013.87
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		106 013.87 €

Délibération 38-2023 finances Décision modificative n°4

Objet : régularisation de charges 2022

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc antér)		147.16€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		147.16€
R 7588 : Autres prod div gest° courante		147.16€
TOTAL R 75 : Autres prod div gest° courante		147.16 €

Délibération n° 39-2023 : Décisions budgétaires 716 - Versement d'une indemnité pour le gardiennage de l'église

Madame la Maire-adjointe expose à l'assemblée que l'Eglise de Saint-Ours fait partie du patrimoine bâti de la commune et qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Pour préserver ce patrimoine, il est nécessaire d'assurer l'entretien de l'église pour assurer au mieux sa conservation par l'organisation d'un gardiennage. Sa mission est d'ouvrir et fermer régulièrement l'église, de s'assurer de son intégrité, d'accueillir les personnes désireuses d'en faire la visite et d'entretenir l'église.

La loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Eglises et de l'Etat a consacré l'autonomie financière des cultes. L'article 2 interdit à l'Etat et aux collectivités

PROCES-VERBAL

publiques de les financer, directement ou indirectement. Cependant, ce principe connaît des atténuations prévues par le texte même de la loi, confirmé par des arrêtés du conseil d'Etat.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3.5% depuis la dernière instruction en date du 19 avril 2022, la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2023. Le plafond indemnitaire en 2023 est fixé à 496.09€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 125,06€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Il appartient au maire de désigner la personne qui lui paraît présenter les garanties nécessaires à la fonction du gardien. Cette nomination intervient par voie d'arrêté municipal. Par arrêté du 19 décembre 2017, Madame Marie-Claire MATHIEUX-PANTIN a été nommée gardienne de l'église communale de Saint-Ours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe l'indemnité de gardiennage à la somme de 496.09€ pour 2023.
- Dit que ce montant est inscrit au budget primitif 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 40-2023 : Engagement dans la démarche ABC Bauges 2023

Jean-François DAGAND présente un appel à projet « Atlas de la biodiversité communale » (ABC) a été ouvert par l'Office Français de la Biodiversité en 2023.

Une candidature collective à l'échelle du Massif des Bauges, entre communes volontaires, a été proposée à l'initiative du Parc naturel régional lors d'une présentation du dispositif le 14 novembre 2022.

A l'issue de cette réunion d'information, le Parc a lancé un appel à manifestation auprès des communes du massif : un travail de concertation a été mené avec elles afin d'étudier leur souhait de mise en œuvre possible du projet. Ce travail a été suivi d'une concertation avec des structures naturalistes et avec le réseau des éducateurs à l'environnement du Parc (RePERE).

Le 1 mars 2023, une réunion s'est tenue pour présenter un programme d'actions faisant converger les volontés locales des communes et les enjeux de biodiversité et d'éducation portés par le Parc et ses partenaires notamment au travers de sa Charte en cours de révision. 14 communes volontaires ont confirmé leur souhait de s'engager dans ce projet d'ABC collectif au travers de courriers d'engagement transmis au cours du mois de mars et intégrés à la candidature.

Lors de l'élaboration du programme, chacune des communes volontaires s'est prononcée favorablement à participer à l'autofinancement de l'opération, le Parc assurant la coordination technique de la réalisation des Atlas.

Fin mars 2023, le dossier de candidature commun aux 14 communes volontaires, s'appuyant sur ce programme d'actions, a été transmis par le Parc en réponse à l'appel à projets de l'OFB. La fiche projet de candidature ainsi que l'annexe du programme détaillé sont jointes en annexes à cette délibération.

PROCES-VERBAL

Le projet ABC Bauges fait partie des 76 projets retenus cette année par l'OFB sur 158 dossiers déposés. L'OFB va ainsi attribuer au Parc une subvention de 185 501,20 euros (sur un coût total du projet ABC Bauges estimé à 248 235,43 euros) afin d'accompagner les 14 communes volontaires du massif dans leurs projets d'ABC respectifs.

Au lancement effectif de la démarche ABC à l'automne, une convention sera élaborée de façon conjointe avec le Parc, afin de définir un plan d'action sur mesure pour le projet d'ABC dans chaque commune et établir le rôle de chacun (Parc, commune) dans son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **S'ENGAGE** dans le projet ABC Bauges 2023, et dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à la bonne réalisation de son ABC, de manière conjointe avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges : participation aux comités de pilotage, co-organisation des réunions publiques, gestion du groupe local ABC composé de citoyens de la commune, communication des actions et animations, etc.
- **VALIDE** les actions identifiées dans le dossier de candidature lauréat de l'appel à projets 2023 de l'Office Français de la Biodiversité, qui la concernent.
- **PARTICIPE** à l'autofinancement du projet ABC Bauges 2023, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Massif des Bauges, à hauteur de 3 344 €.
- **DESIGNE** Monsieur DAGAND Jean-François et Monsieur RINER Pascal – suppléant comme élus référents pour le projet d'ABC.
- **MANDATE** Le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Questions diverses :

PNR des BAUGES : Jean-François DAGAND reprend la parole sur le thème du Parc Naturel Régional des Bauges, il explique que lors du dernier Bureau du 17 octobre, il y eu des décisions modificatives à prendre à cause de la revalorisation des indices du personnel du parc. Les personnels n'avaient été revalorisés depuis longtemps.

Il explique aussi que des communes souhaiteraient mettre en place un garde-champêtre mutualisé. Il s'agit essentiellement des communes « cœur du parc » elles sont beaucoup plus touristiques et avec les problèmes liés à cette thématique, il serait pertinent de remettre au goût du jour certaines règles. Le coût d'un agent est d'environ 250.00€/jour.

Carrefour de Vingerel : Mme Laure Massonnat rapporte que les travaux avancent mais pas assez vite en raison des intempéries. Il faut prévoir des travaux supplémentaires pour un élargissement de la route avec un enrochement chez

PROCES-VERBAL

un particulier. Un avenant dans le marché initial est à prévoir avec la société Eiffage. Les travaux d'enrobés seront faits dans la foulée. Il est demandé de bien prévoir un marquage à minima et de déplacer les boîtes aux lettres et le panneau d'affichage côté ouest. La fin des travaux est prévue d'ici trois semaines. Monsieur Le Maire rappelle que nous avons reçu un courrier du Département pour informer le conseil municipal d'une subvention dans le cadre des amendes de police allouée pour un montant de 34 000.00 €. Le tapis, le terre-plein et les bordures devraient être réalisés la semaine 45. Le modèle du candélabre a été validé. Une autre modification sera apportée concernant les eaux pluviales; le tracé de reprise du réseau d'eaux pluviales, initialement prévu côté fossé, sera renvoyé côté départemental dans un regard moins haut.

PLUi : Monsieur Denis PAZEM rend compte des derniers échanges avec les communes d'Entrelacs, La Biolle et les services de Grand-Lac. Des propositions de modifications ont été transmises. Elles sont ouvertes à discussion. Le pourcentage de terres perméables et plus végétales, la commune de Saint-Ours a proposé d'augmenter ce pourcentage mais les autres communes ne sont pas d'accord, à contrario les services de Grand-Lac sont favorables à cette proposition. Le C.O.S. à densifier : un béton perméable ou un enrobé perméable ont un coût plus cher mais ces matériaux laissent l'eau s'infiltrer. Les pavés et enrobés ont un coût moins onéreux mais ne laissent pas l'eau s'infiltrer. Les élus ne souhaitent pas interdire les enrobés mais souhaitent que les surfaces perméables soient prises en compte dans les dossiers d'autorisations d'urbanisme. Le sujet des bacs de rétention a été évoqué mais quelle est la solution la plus appropriée ? l'infiltration paraît plus intéressante que la rétention. Ces sujets seront repris lors de la prochaine réunion.

Enfouissement de réseaux : Monsieur Le Maire rappelle que les travaux concernant l'enfouissement des réseaux Route des Crêts (début des travaux en janvier 2024) et Route du Chef-Lieu (20 novembre 2023) vont démarrer. Les propriétaires ont reçu les conventions d'utilisation du domaine privé qu'ils doivent retourner au SDES. Un courrier de Savoie Connectée a été reçu en mairie pour prévoir la pose de 36 poteaux afin de déployer la fibre dans la commune.

Toit de l'école : appel d'offres : l'appel d'offres concernant le marché de rénovation thermique et énergétique de l'école a été passé. Plus de 80 entreprises ont retiré les dossiers. Il se décompose en neuf lots. Vingt entreprises ont déposé leurs offres. La Commission d'Appel d'offres se réunira le 15 novembre à 17h.30 afin d'analyser les dossiers. Le Cabinet d'Architecture Energie accompagnera la commission.

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a relancé l'avocat de la commune concernant le dossier de l'école. Un mail d'information a été reçu aujourd'hui pour expliquer que l'assignation sera délivrée devant le Tribunal de Chambéry et non

PROCES-VERBAL

celui de Grenoble ou Lyon. L'assurance prend en compte le dernier devis du coût des travaux.

Il conviendra de refaire des demandes de prêts auprès des trois banques (déjà sollicitées) pour négocier un prêt à moyen terme avant la fin de l'année 2023 pour lancer les travaux. (Crédit mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole).

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 20 novembre.

11 novembre : cérémonies aux cimetières du Montcel, des deux Saint-Offenge et retour à Saint-Ours. Les gerbes seront commandées dans les prochains jours.

Conseil d'école : 09 novembre il sera question des OTS (organisations des temps scolaires (semaine de 4 jours ou 4 jours ½). Le conseil municipal doit se prononcer dans cette organisation de neuf demi-journées par semaine.

Stationnement d'une voiture sur le parking de l'école : Monsieur Le Maire a été informé qu'une voiture stationnait sur le parking de l'école. Elle était auparavant sur le parking des kinés. Ce véhicule sera enlevé dans les prochains jours par la propriétaire lui-même.

Il est signalé qu'une voiture se gare généralement sur le trottoir dans les nouveaux logements « Route de la Fromagerie ». Les piétons sont obligés de passer sur la RD. Un courrier sera envoyé pour stationnement gênant dans les prochains jours.

Eclairage Public : début des travaux en janvier 2024.

Octobre Rose : la commune a été décorée pour cette occasion mais cette année la marche ne sera pas assurée.


Chemin doux : Monsieur Bogey André doit rencontrer un bucheron afin de savoir s'il souhaite effectuer les travaux sur cette partie. Une visite sur site est prévue et cela permettrait d'avoir un devis pour ce projet.

Sou des Ecoles : l'association a sollicitée la mairie pour obtenir le prêt de la salle des Fêtes le mardi 31 octobre afin d'offrir aux enfants une Boum d'Halloween. L'idée est originale. Monsieur le Maire a évidemment donné son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 19h.45.

La secrétaire de séance

Josette ARSEGUEL



Le Maire

Louis ALLARD

